

PLAN de CIRCULATION du QUARTIER des PENTES

ARGUMENTAIRE

LE SUJET :

Le plan de circulation établi à la demande des riverains regroupés en plusieurs associations et collectifs consiste à réguler l'accès du quartier résidentiel essentiellement pavillonnaire aux seuls résidents et services divers.

LA RAISON :

Les rues qui desservent le quartier du village dit des pentes datent du début du siècle dernier voir avant n'ont pas été calibrées pour endiguer un flux de véhicules très important. Elles sont étroites et les trottoirs laissant la place à un seul piéton quand ils ne sont pas encombrés par les conteneurs à ordures ou le mobilier urbain. La coexistence des voitures qui déferlent à vive allure dans les chaussées descendantes avec les piétons contraints à marcher sur la chaussée se révèle très périlleuse.

LE FONCTIONNEMENT :

La seule manière de réguler la circulation croissante est de contraindre, autant que possible, les usagers à quitter le quartier par l'endroit où ils ont pu y pénétrer. Une telle règle vise à empêcher de le traverser pour éviter un encombrement ou les feux tricolores. Cette notion est très importante car la simple modification du sens de circulation dans une rue par rapport au plan établi remet en cause ce principe en rendant le dispositif inopérant. **C'est le cas par exemple de la rue Ronsard.**

LES DELAIS DE MISE EN PLACE :

Le schéma de circulation et de stationnement élaboré à partir de plans proposés par les organisations a été exposé aux riverains concernés lors d'une réunion en mairie pour recueillir les avis de chacun puis a été adopté dans les mêmes conditions en tenant compte des modifications souhaitées. C'était en 2023, depuis, le matériel nécessaire a été acquis mais la mise en place repoussée pour des motifs divers comme l'attente de la fin des travaux du Tzen4, puis sa mise en circulation, encore les travaux sur les conduites d'eau et la géothermie et enfin les travaux de la rue de la Theuillerie.

AUJOURD'HUI :

La nouvelle municipalité qui ne remet pas en cause l'idée d'un plan de circulation mais trouve à juste raison peut-être que la date d'adoption du plan est trop éloignée ainsi elle souhaite le remettre aux voix lors d'une réunion publique programmée fin juin 2026.

NOS CRAINTES :

C'est de voir encore des tentatives de révisions du plan initial quitte à lui ôter toute substance, par exemple des propos circulent concernant **l'accès du quartier par la rue Ronsard qui ouvrira l'accès à la rue de la Marquise** au grand dam des riverains. Actuellement des poids lourds s'engagent dans cette voie et sont parfois incapables de manœuvrer pour en sortir. La raison invoquée aujourd'hui, c'est l'engorgement de la rue Robida. Rappelons que la traversée du quartier « Le Village » pour rejoindre la RN7 ne devrait pas être permis.

L'HISTOIRE :

Déjà, sous le mandat de Thierry Mandon alors maire de la commune de Ris-Orangis, une ébauche de plan de circulation avait été souhaité par les résidents de la rue Robida. Le maire décide sagement de lier ce projet à l'ensemble du quartier en argumentant que les modifications dans une partie du quartier auraient fatalement des incidences dans l'autre partie dont acte. Une réunion commune a été organisée avec les associations concernées mais aucunes suites n'ont vu le jour faute de volonté de part et d'autre bien que le besoin soit réel.

Dans notre quartier, les riverains adhérents de notre association ont alors émis l'idée de créer une zone 30 km/h pour atténuer les effets du trafic et les dangers induits par les automobilistes toujours trop pressés. Notre demande a pour effet une réaction de la municipalité qui décide d'étendre cette idée à toute la commune en la plaçant en limite de vitesse à 30 km/h sur toutes les voies municipales relevant de son autorité.

L'arrivée du Tzen4 renforce notre inquiétude, les transits dans le quartier étant toujours plus importants à chaque fois que les travaux de la route de Grigny créent des ralentissements, hélas, les limitations de vitesses ne sont pas respectées et la gêne est croissante ce qui nous amène à réclamer des mesures d'où l'idée de réactiver l'embryon de plan de circulation en prenant l'initiative d'élaborer un projet sur papier, de le proposer comme base de travail à monsieur Raffalli, maire en place à cette époque.

Cette idée naissant collatéralement avec un collectif de la rue Bellevue/Ronsard a attiré l'attention des élus qui organisent alors une vaste concertation sous forme de deux réunions publiques à l'issues desquelles un vote décidait de la forme définitive de l'organisation de la circulation dans les rues du quartier. Ce projet, élaboré et suivi par Grégory Gobron n'a pas été mis en place comme il l'aurait dû, son auteur ayant quitté ses responsabilités en cours de mandat.

Une porte a été ouverte aux atermoiements qui nous n'admettons que difficilement, à savoir : « attendre la fin des travaux du Tzen4 », puis « attendre la mise en service du Tzen4 », puis « attendre la fin des travaux de géothermie », et encore « attendre la fin des travaux sur les canalisations d'eau », et enfin « attendre la fin des travaux de la rue de la Theuillerie ». Evoquons également la tentative de modification du sens de la rue Ronsard en donnant l'accès par la rue du Clos en prétextant que les enfants des habitations de la rue du Clos Langlet devaient pouvoir accéder à l'école Guerton ce qui a été démenti par le maire, les enfants en question étant scolarisés dans une école sur le plateau. Nouvelle tentative concernant encore

cette rue, cette fois c'est pour ne pas engorger la rue Robida. Autant d'arguments qui nous laissent perplexes mais qui retarde l'aboutissement du projet malgré nos protestations et les promesses qui nous ont été faites.

Récemment, madame la maire nouvellement élue ayant reçu nos doléances lors de sa présence à notre assemblée générale décide que la date d'approbation du plan est trop ancienne et s'entoure de précautions en réclamant une nouvelle fois l'avis des personnes concernées. Elle va remettre le plan aux voies lors de la prochaine réunion d'information du quartier qui doit se tenir le samedi 27 juin 2026.

Nous insistons pour que le plan mis aux voix soit conforme à celui qui a été élaboré de longue date et adopté, sans modifications.